

le 15 juillet 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 7, 8 et 9 juillet 2014

2014 DPVI 1049 Subventions (16.500 euros) à 4 associations menant des actions au titre de la Politique de la ville. Deuxième enveloppe. (Quartier de la Goutte d'or, 18e).

Mme Myriam EL KHOMRI, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2511-14 ;

Vu le Contrat Urbain de Cohésion Sociale voté le 27 mars ;

Vu le projet de délibération, en date du 24 juin 2014, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subventions à différentes associations œuvrant pour la Politique de la Ville sur le 18e ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 30 juin 2014 ;

Sur le rapport présenté par Mme Myriam EL KHOMRI, au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Article 1: Une subvention de 2.500 euros est attribuée à l'association Gaby Sourire (1188), pour l'action "Goutte d'or, Côté cour, côté rue" (2014-02934).

Article 2 : Une subvention de 3.500 euros est attribuée à l'association Solidarité Château Rouge (19861), pour une action d'ateliers sociolinguistiques (2014-02281).

Article 3: Une subvention de 7.000 euros est attribuée à l'association Halage (15006), pour un jardin d'insertion l'Univert (2014-02947).

Article 4: Une subvention de 3.500 euros est attribuée à l'association Paris Macadam (13225 / 2014-03013) pour dynamiser les femmes migrantes pour l'accès à leurs droits et à leurs devoirs. Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet mentionné.

Article 5 : Les dépenses correspondantes, s'élevant au total à 16.500 euros, seront imputées au chapitre 65, rubrique 020, nature 6574, ligne 15001 "Provision pour associations œuvrant pour le développement des quartiers", du budget de fonctionnement 2014 de la Ville de Paris.